

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations

**DATE DE
CONVOCATION :**

18 septembre 2023

**DATE
D’AFFICHAGE :**

18 septembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L’an deux mille vingt-trois, le lundi 25 septembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en salle Armorique sous la présidence de M. Jean-Marc DUPEYRAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marc DUPEYRAT, M. Vincent CHARLIN, Mme Maryse BURBAN, M. Gérard LE DROGO, M. Roland NICOL, Mme Corinne JOUIN DARRAS, M. Jean-Jacques LECREUX, Mme Cécile LE SOMMER, M. Jean-Paul GAUDAIRE, Mme Gwenola de GOUVELLO, Mme Evelyne JUGAN, Mme Christine HASCOËT, M. Christian PLOTTON, Mme Christine HERY, M. Jean-Jacques LE PRIOL, M. Jean-Yves COUEDEL, Mme Mireille PROUTEN-RIO, Mme Anne BOUZID, Mme Camille PETERS, M. Renaud BAUDART, M. Pierre SANTACRUZ, M. Arnaud JARLEGAN, Mme Marie-Cécile RIÉDI, Mme Isabelle CHABRAN, M. Didier GOUPIL, M. Nicolas MARGERIN.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Dominique VANARD qui a donné procuration à Mme BURBAN, M. Marie-Hélène PORCHERON qui a donné procuration à M. CHARLIN, M. David LAPPARTIENT qui a donné procuration à Mme de GOUVELLO.

NE PARTICIPANT PAS AU VOTE**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Maryse BURBAN, Adjointe au Maire.

2023-155 - SYNDICAT MORBIHAN ENERGIES : EFFACEMENT COORDONNE DU RESEAU BT - FT ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - VILLAGE DE KERET

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant le besoin d'enfouir les réseaux et de rénover l'éclairage public sur ce secteur afin d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique.

La commune fait appel au syndicat Morbihan Energies pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public, village de Kéret ; Il s'agit de fixer les conditions d'intervention du syndicat.

La commission travaux consultée par courriel a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés, décide de :

Article 1 : - **CONFIER** au Syndicat Morbihan Energies l'exécution des travaux suivant les dispositions mentionnées aux conventions à établir avec le syndicat pour l'effacement coordonné du réseau (BT – FT) et la rénovation de l'éclairage public Village de Kéret ;

Article 2 : - AUTORISER M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

La secrétaire de séance,
Maryse BURBAN

Fait et délibéré, le 25 septembre 2023,

Le Maire,
Jean-Marc DUPEYRAT